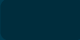






PISTES CYCLABLES EXPÉRIMENTALES

À #METZ

#RésilienceAGURAM

-  Aire piétonne
-  Zone 30
-  Réseau cyclable
-  Piste cyclable temporaire
-  Autorisations de circuler sur les voies de bus

La métropole messine déploie des aménagements cyclables temporaires pour encourager la pratique du vélo pendant le déconfinement.

Depuis le 7 mai 2020, des tronçons de route sont aménagés avec des couloirs dédiés pour favoriser et sécuriser la pratique du vélo :

- ◆ Rue Charlemagne - double sens cyclable
- ◆ Rue de Verdun de la place Philippe de Vigneulles à la rue Charles Pêtre - double sens cyclable
- ◆ Rue de la Caserne, pont des Grilles et rue du Général Fournier
- ◆ Rue Gabriel Pierné, rue Jules Lagneau, rue de l'Argonne et pont de l'Argonne
- ◆ Rue Pasteur et square Mangin
- ◆ Rue du Sablon à partir du N°18 jusqu'à la rue Pasteur et les couloirs de bus sont ouverts aux 2 roues
- ◆ Rue du Neufbourg et rue François de Curel entre la place Saint Nicolas et l'avenue Foch
- ◆ Quai du Rimport
- ◆ Place Jean Moulin

Un dispositif inédit, fruit d'une collaboration éclairée entre les élus de la Ville de Metz et de Metz Métropole, les Transports de l'agglomération de Metz Métropole, le Conseil de Développement Durable (CODEV) de Metz Métropole et l'association Metz à vélo, qui sera évalué régulièrement et qui pourra évoluer, avec des aménagements complémentaires, des modifications ou des suppressions d'aménagements en fonction des difficultés observées.

Renforcer encore la place du vélo dans la métropole ?

